



A l'attention de nos adhérents et partenaires

Le 02/10/2018, Le Loroux-Bottereau

Bonjour à tous,

Certains parmi vous auront lu les articles de presse parus dans les journaux locaux suite aux déclarations calomnieuses des élus à notre rencontre.

Oui nous disons calomnieuses, car ce sont des mensonges portés par des personnes n'y connaissant visiblement pas grand-chose aussi bien sur le plan du droit du travail que sur celui du monde associatif !

Et nous traiter de « **Bandits** », nous accuser de « **Pillage** », est **inacceptable** et **honteux**.

Suite à ces allégations non fondées, l'association a décidé de porter plainte, ce vendredi 28 septembre. A force d'être décriés par nos élus, certains commencent à penser qu'il s'agit de vérités, et un climat de suspicion et de rancœur commence à s'installer contre nous, les bénévoles de l'Association Pluri'L.

Alors, s'il vous plaît, prenez le temps de lire ce qui suit et faites-vous ensuite une idée par vous-même !

Au sujet des locaux :

Oui, nous avons rendus des locaux vidés de leur matériel : rien ne traînait, « plus de papier ni de crayon ». Nous étions locataires de locaux municipaux. Aussi, comme tout locataire, nous avons emporté nos biens. Et vous, laisseriez-vous les assiettes et les verres dans les meubles de cuisine ? Laisseriez-vous vos meubles pour le suivant ? Et bien, non ! Nous avons donc repris nos affaires et nettoyé les lieux.

En tant qu'administrateurs, nous avons des responsabilités vis à vis de l'association, et ce n'est certainement pas de la faire mourir en la laissant se faire dépouiller de ses activités, ses salariés et maintenant de tous ses biens ! La pérennité d'une association de doit pas dépendre d'une volonté extérieure à l'association. Pluri'L développe actuellement de nouveaux projets.

La Mairie semble cependant toujours penser que les biens se trouvant dans la Maison de l'Enfance lui appartenaient.

Après 15 ans de fonctionnement, les jeux et le matériel d'origine, utilisés en collectivité, avec des enfants, sont depuis longtemps hors d'usage et à la poubelle. Pluri'L rachetait régulièrement des jeux avec ses fonds propres. L'Association s'est de plus développée, et a enrichi son matériel pédagogique au fur et à mesure des années. Tout le matériel d'activité en 2018 appartenait donc à Pluri'L.

Concernant le mobilier, 3 cas :

- celui appartenant à la mairie est resté sur place – un inventaire clair et détaillé recensait tous les biens de la Maison de l'Enfance et leur appartenance ;
-
- une partie du matériel enfance/jeunesse appartenant à Pluri'L a été proposé à la vente à la mairie qui l'a accepté (en prix d'occasion, pour 12140€) ;
- une partie est restée en possession de Pluri'L, association qui existe toujours et souhaite poursuivre et construire un nouveau projet.

Pluri'L a également vendu intégralement le matériel (mobilier / jouets) de l'espace multi-accueil (d'une valeur de 14900€), qui est resté tel quel puisque le projet de l'association n'est plus d'accueillir les enfants de cette tranche d'âge.

En août, notre adjointe de direction a passé une demi-journée pleine à faire visiter l'ensemble des locaux au nouveau responsable de la Maison de l'Enfance, recruté par la mairie. Lors de cette visite, il a été précisé pour chaque espace de la maison de l'enfance ce qui appartenait à Pluri'L (donc ce que l'Association emportait avec elle) et ce qui appartenait à la mairie. A aucun moment la mairie n'est revenue vers nous pour nous demander autre chose que ce qui leur appartenait ou ce qui était sur les listes à la vente. Elle a d'ailleurs ramené quelques meubles la dernière semaine d'août, ainsi que du matériel informatique neuf – preuve qu'elle avait conscience que les locaux seraient assez vides.

Concernant le déménagement :

Notre déménagement a dû être préparé, puis réalisé, pendant les mois d'été, alors que nous étions encore en activité, avec un accueil de nos/vos enfants jusqu'au vendredi 31 août, 19 heures. Il a donc fallu à nos salariés continuer à gérer le quotidien, préparer le déménagement et anticiper au maximum la fin de nos activités (car là aussi, la tâche est lourde administrativement).

Nous avons obligation de rendre les clés le vendredi 31 août à minuit. 15 bénévoles et salariés sont parvenus à bout de ce déménagement tout juste dans le temps imparti le vendredi soir. Un élu, Monsieur G Rousseau, s'est présenté à minuit pour reprendre les clés. Il a fait une visite des lieux, puis a affirmé auprès de deux salariés qu'il n'y avait rien à redire sur l'état des locaux, en reprenant dans le même temps la dernière clé. Les locaux étaient globalement propres, mais certes, les poussières n'ont pu être faites à fond dans tous les placards avec le temps imparti!

Rappelons encore que l'association n'est pas dissoute. Ses biens lui appartiennent donc, au même titre que les ballons achetés par le club de basket local appartiennent à cette même association, quand bien même ils auraient été achetés en partie grâce à une subvention municipale.

Si demain ce club n'a plus de gymnase sur la commune pour poursuivre ses activités, il déménagera avec tous ses biens vers un autre lieu d'accueil. La mairie n'est en rien propriétaire de l'ensemble des biens de toutes les associations pour lesquelles elle a accordé une subvention.

Au sujet des salariés. Concernant les « heures supplémentaires qui ne passent pas » :

Non, il n'y a eu aucune manœuvre financière illégale. Nous n'avons fait qu'assumer notre rôle d'employeur en respect du droit du travail et de la convention collective de l'animation, comme depuis l'ouverture de la maison de l'enfance.

De plus, l'annonce de la future municipalisation de nos activités a entraîné ces trois derniers mois une charge de travail plus importante que d'ordinaire pour certains de nos salariés (principalement les responsables). L'association aurait été dans l'illégalité de ne pas rémunérer les heures qu'ils ont dû faire.

Concernant P. Guérin, notre ancien directeur, nous devons tout d'abord préciser qu'il est rémunéré en respect de la grille conventionnelle de notre convention collective. Il assumait depuis de nombreuses années une charge de travail trop importante qui l'empêchait justement de prendre les vacances auxquelles il avait droit. Les jours supplémentaires s'accumulaient, ou encore les jours de congés ne pouvaient être pris.

C'est d'ailleurs dans l'optique de le soulager qu'un poste d'adjoint de direction avait justement été créé en novembre 2017. 2018 était la première année où P. Guérin aurait pu prendre de vraies vacances. C'était sans compter les événements dont vous avez été les témoins, et qui n'ont pas permis le soulagement espéré.

Ainsi, 8 jours de vacances non pris en 2017 devaient l'être en 2018. Dans l'impossibilité de les poser du fait de la fin de contrat programmée au 31/08/18, ils ont été payés en juillet ; les jours de congé et les jours supplémentaires sur la période de janvier à août 2018 devaient également être payés. Comme pour tous les salariés de Pluri'L, ces régulations de l'ensemble de l'année 2018 ont été effectuées au mois d'août. Toutes ces majorations associées au solde des congés payés acquis pour un bon nombre de salariés, ont donc été réglées règlementairement, **et ont bien été prises en charge** par l'Association Pluri'L.

Nous, responsables employeurs de Pluri'L, validons tous ces éléments. En effet, toute la procédure pour solder nos contrats et les dus à nos salariés a été faite en toute transparence, avec l'appui des syndicats professionnels et de la fédération AR 44, de manière à ce que Pluri'L ne soit pas dans l'illégalité vis-à-vis de ses salariés.

Pour finir :

Tout d'abord une interrogation : Pourquoi ces articles maintenant ? Pourquoi avoir attendu la fin septembre pour tant nous critiquer ?

Au final, nous sommes en droit de voir là une non anticipation des conséquences de ce choix politique (clairement assumé par une poignée de nos élus), quand bien même un courrier de la mairie avait été envoyé à toutes les familles dès le mois d'avril, affirmant qu'elle était prête à reprendre tous les services.

En tant que citoyens lorousains, payant nos impôts dans cette commune, nous tous devrions commencer à nous demander combien aura coûté ce « choix politique ». Un chiffrage complet des dépenses prévues et non-prévues sera attendu pour le moins ! Car, entre le rachat d'une partie du matériel pour plus de 27 000 euros, les primes de licenciement et la prise en charge des mois de préavis pour plus de 20 salariés (dont la mairie n'avait pas connaissance avant que notre directeur ne lui fasse remarquer), l'addition s'annonce douloureuse pour la commune. Rappelons que Pluri'L fonctionnait très bien et satisfaisait une grande majorité des familles lorousaines dans ses missions à la maison de l'enfance.

Pluri'L existe toujours aujourd'hui, au grand dam probablement de notre municipalité, et malgré ses manœuvres insidieuses. Nous mettons aujourd'hui toute notre énergie à reconstruire notre projet, à penser à de nouvelles actions – nous étions même dans un esprit d'ouverture et de partenariat possible avec la Mairie et ses instances. Mais cet acharnement contre Pluri'L remet en question bien des projets.

Comment continuer sereinement sur un territoire en étant perpétuellement calomnié ?

On peut se demander où, dans cette démarche, se retrouvent les orientations fortes du projet éducatif de territoire dont la mairie est porteuse ?

Quid du bon vivre ensemble ?

Quid du respect et de l'acceptation des différences ?

Aujourd'hui c'est Pluri'L dans le viseur, et demain qui ?

Merci d'avoir pris le temps de lire et bonne continuation à vous !



Le Conseil d'Administration de l'Association Pluri'L,